



21170

Département de la Côte d'Or

Nombre de membres au CM : 14

En exercice : 14

Qui ont délibéré : 14

Date de la convocation :

25/01/2024

Date d'affichage :

25/01/2024

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Émis en préfecture le 02/02/2024  
Révisé en préfecture le 02/02/2024  
Publié le  
02/02/2024 10:00:00 AM

DE LA COMMUNE DE SAINT-USAGE

Séance du 01 février 2024

L'an deux vingt-quatre, le 01 février à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en réunion ordinaire, s'est réuni en nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Valérie HOSTALIER, Maire

Présents : Mesdames HOSTALIER Valérie, LABELLE Aurélie (arrivée à 20h09), CARTIER Marie-Laure, CONSTANTIN Martine, HUMBLLOT Valérie, IMBERT Stéphanie, MARTZLOFF Laetitia, Messieurs IMBERT Alain, ERTUGRUL Ali, BOULAHYA Rachid, CAKIR Suayib, MATHELIN Jean, POILLOT Jérémy

Procuration : Monsieur GANEE Roger donne procuration à Madame HUMBLLOT Valérie

Absent(s)-excusé(s) :

Absent(s)-non excusé(s) : /

Secrétaire de séance : Monsieur Alain IMBERT

Président de séance : Madame HOSTALIER Valérie

\*\*\*\*\*

**Objet de la délibération : N° 2024-007 - Vente de la concession automobile Renault à Monsieur Didier PINASSAUD**

Vu le Code Général des Collectivité Territoriales ;

Vu l'article L-2241-1 du Code Général des Collectivité Territoriales ;

Vu l'article L.3221-1 du Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu les dispositions du titre VI du Code Civil relatif à la vente ;

Vu l'acte notarié dit contrat de crédit-bail immobilier avec promesse de vente signé le 21 septembre 2006 ;

Vu le courrier du 21 novembre 2023 du gérant souhaitant lever l'option pour le bâtiment situé au 6 rue de l'Echelotte ;

Considérant que le contrat de crédit-bail prévoit que le locataire gérant dispose d'un droit d'option d'un montant de 34 602.81 € HT (41 523,41 € TTC) pour acquérir le bien. Ce droit d'option doit être levé avant le 31 août 2024 ;  
Considérant que le gérant souhaite lever cette option au montant prévu et en respectant les autres dispositions de la fin de cession (prise en charge de l'acte notarié et remboursement des dernières échéances de taxe foncière) ;

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

**Article 1 :** d'autoriser la cession de ce bien au gérant après acceptation de son droit d'option pour le bien situé au 6 rue de l'Echelotte après l'expiration de la dernière échéance de prêt soit à la date du 01 mars 2024.

**Article 2 :** De faire rédiger l'acte de vente par l'étude notariale de Maîtres Harnisch et Papot situé 2 rue de l'Echelotte – 21170 Saint-Usage.

**Article 3 :** Dans l'hypothèse où l'acte de vente ne pourrait avoir lieu avant le 01 mars 2024, un bail précaire sera rédigé et signé pour permettre la location du bien jusqu'à la signature de l'acte de vente aux conditions du contrat de crédit-bail et au montant de la dernière échéance de loyer du présent contrat.

**Article 4 :** D'autoriser Madame le maire à définir les conditions de la vente dans l'acte notarié et à signer tous les documents afférents à cette affaire.

Nombre de voix pour	14	Abstentions	0
Nombre de voix contre	0	Ne prend pas part au vote	0

**Fait et délibéré les jours, mois et an susdits**  
**Le Maire**



**Valérie HOSTALIER**